

## Jean-Baptiste André Godin à messieurs J. Lagneau et B. Bourgeois, 3 février 1886

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (25)

Collation 2 p. (333r, 334r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à messieurs J. Lagneau et B. Bourgeois, 3 février 1886, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 20/12/2025 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/51929>

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [3 février 1886](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire

- [Bourgeois, B.](#)
- [Lagneau, J.](#)

Lieu de destinationLaeken, Bruxelles (Belgique)  
Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

## Description

RésuméGodin avertit Lagneau et Bourgeois que la lettre leur sera remise par Donneaud, membre du conseil de gérance qui se rend à Laeken pour examiner la situation de l'établissement. Godin ne s'oppose pas à la création d'un ensemble musical à Laeken, s'il se finance et s'administre par lui-même ; dans le cas contraire, il faudrait attendre une décision du conseil de gérance.

## Mots-clés

[Fonderies et manufactures "Godin", Musique](#)

Personnes citées[Donneaud, Henry](#)

Lieux cités[Laeken, Bruxelles \(Belgique\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

---

Guise Familistère 3 février 1833

Messieurs Lagneau et Bourgeois,

La présente sera remise par M.  
Danneau, membre du Conseil de Géhance,  
qui se rend à Laeken pour examiner la  
situation des écritures, les rapports entre  
les ateliers et la comptabilité, enfin les  
prix de revient et tout ce qui concerne  
le fonctionnement de l'établissement de  
Laeken, pour le mettre en parfaite con-  
cordance avec ce qui se fait à Guise.

Vous voudrez bien faire tous vos efforts  
pour lui faciliter sa mission.

— J'ai oublié de vous parler de la  
question que nous m'avez posée concer-  
nant la musique. Je n'ai aucune  
objection à faire à l'installation d'une  
musique à Laeken, dès que vous ne  
demandez à l'association aucun subside  
à ce sujet et que votre musique se  
constitue et se gouverne par elle-même.

Mais si nous entendiez créer de ce chef  
des charges à l'association, je vous  
demanderais d'en différer l'installation  
jusqu'à ce que le Conseil de Gérance  
ait pris une résolution à ce sujet.

Je vous salue sincèrement

Godinoff